Budget 2016 : les taux d'impôts communaux inchangés

Le 25 mars 2016 c'est à l'unanimité que l'équipe municipale après avoir approuvé les comptes 2015, a décidé de ne pas modifier les taux communaux qui demeurent fixés à 8.20 % pour la taxe habitation, 11.88 % pour le foncier bâti et 50 % pour le foncier non bâti.



A titre d'information et de comparaison, vous trouverez ci-dessous au titre de 2015, les éléments relatifs à la fiscalité directe locale de CHAMPIS ainsi que les moyennes départementales, régionales et nationales pour la catégorie démographique des communes comprises entre 500 et 1999 habitants.

A noter que CHAMPIS avec une population de 606 habitants (hors 96 résidences secondaires) compte 302 foyers fiscaux. 365 logements sont imposés à la taxe d'habitation.

	Taux d'imposition (%)				
Nature de l'impôt / taxe	Pour CHAMPIS	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale	
Taxe habitation	8.20 %	10.11 %	10.78 %	12 %	
Taxe foncière propriétés bâties	11.88 %	13.01 %	14.48 %	15.69 %	
Taxe foncière propriétés non bâties	50 %	66.57 %	48.11%	45.28 %	
Taxe enlèvement ordures ménagères	12.43 % Taux voté par CCRC	12.08 %	10.19 %	11.24 %	

Produit des impôts locaux		Produits en € par habitant			
	En euros	Pour CHAMPIS	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Taxe habitation	55 159	91	110	129	132
Taxe foncière bâtie	49 672	82	134	153	155
Taxe foncière non bâtie	16 804	28	16	22	27

Précisons que le total du produit des impôts locaux (121 635 \in en 2015) constitue près de 42 % des recettes de fonctionnement du budget.

Toujours en séance du 25 mars ont été votées à l'unanimité les subventions. Il est légitime que la commune soutienne le monde associatif géré grâce aux bénévoles engagés au bénéfice de l'intérêt général par des actions en faveur de la culture, du sport, des personnes fragilisées,..... Les montants variables intègrent plusieurs critères qui vont du nombre d'adhérents ou de manifestations au caractère social de l'association.

ACCA	100 €	CISAL	612 €	Relais alimentaire de St Péray	350 €
Amicale des sapeurs pompiers	150 €	CALAC	150 €	Sou des écoles	1075 €
Amicale le Grand Pré	100 €	Les Bienheureux	250 €	Tennis Club	100 €
Anciens combattants	150 €	Equit'Antoulin	100 €	UCA	100 €
APACH	1 000 €	Foot	100 €	Boxing club	150 €
Boules	100 €	La Truite du Duzon	100 €		

Bonne lecture

pour l'Equipe Municipale le Maire Gilbert DEJOURS

C'est le retour des chaises en mairie



C'est le retour en mairie des 16 chaises de la salle du conseil municipal qui ont fait peau neuve après un passage de quelques semaines à la Ressourcerie «Tremplin Horizon» de Vernoux, mais aujourd'hui elles ont repris leur place

après une rénovation de qualité. Le cœur de métier du groupe Tremplin est l'insertion par l'activité économique des personnes en difficulté, c'est ce qui a quidé le choix de l'équipe municipale pour faire intervenir cette structure.

Jean-Marc Le Moult - nouveau président pour l'association APACH

Suite à la démission de sa présidente, il s'agissait pour APACH (Association Pour

l'Animation de Champis) d'élire un nouveau président ou une nouvelle présidente. C'est Jean-Marc Le Moult, de la Blache du Mazel, qui a été élu à l'unanimité à l'assemblée générale du 4 mars pour prendre cette responsabilité. Depuis 2008 l'association organise avec succès les fêtes du village, notamment la Fête de l'âne. Elle est également partenaire « du café des habitants », mais d'autres animations ont été soumises par le Président qui méritent attention sur des thèmes tels que le fleurissement, la vie locale, l'environnement, le troc des talents

Label village Internet : la commune récompensée

La commune de CHAMPIS s'est vu décerner récemment le label Village Internet. Ce label national récompense sa politique numérique particulièrement active et dynamique.

Il est remis chaque année aux collectivités qui inscrivent une politique internet et numérique dans leur mission de service public à disposition de tous les habitants. Au titre de 2016, 165 communes figurent au palmarès. Avec une arobase, la commune de CHAMPIS fait son entrée dans le classement. Toute l'équipe municipale est fière d'avoir été récompensée. Cette distinction nationale qui vient saluer les initiatives et le travail accompli, est un encouragement fort à poursuivre pour développer au bénéfice de tous, l'espace public numérique communal.



Dimanche 22 mai « Fête de la Rando » à la Bâtie de Crussol

C'est au tour de Champis d'accueillir la 21ème « Fête de la Rando » organisée par Rhône Crussol Tourisme avec l'aide de la commune. Que vous soyez marcheurs confirmés, bons marcheurs ou en famille vous trouverez votre bonheur dans un choix de trois boucles : 11, 15 et 24 kms qui partent de la mairie pour emprunter nos sentiers de randonnées.

Des animations nombreuses et variées avec au retour de cette journée de plein air la traditionnelle « assiette ardéchoise ».

+ d'infos : www.rhone-crussol-tourisme.com / 04 75 58 20 08 / 04 75 40 46 75

Le 11 Mars 2016 à la salle Toinou un « café des habitants » sur le thème du numérique

C'est une vingtaine de personnes qui ont pu avoir un bel aperçu « des dangers » du numérique et surtout comment s'en protéger.

Merci à Céline Debaud animatrice au Centre Multimédia, aujourd'hui Espace Public Numérique Rhône Crussol, et Sébastien Lugat de la Tribu qui ont su animer de façon instructive et



ludique ce « café des habitants » où nous avaient rejoint, et c'est nouveau, 4 jeunes . D'ores et déjà, retenez votre soirée du vendredi 20 Mai pour le prochain café sur le thème de l'écologie.





Mairie de CHAMPIS 30 route de La Bâtie de Crussol 07440 CHAMPIS

Tel.04.75.58.31.37 Fax.04.75.58.28.13 mairie.champis@inforoutes-ardeche.fr www.champis.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi: 14h-16h Mardi et jeudi : 9h-12h Vendredi: 13h-16h



